



SMISP-UNSA Info

29 septembre - N° 06 / 2014

« A vos agendas ! » : des dates à inscrire sans tarder sur vos agendas et à « sanctuariser »

Dès la rentrée beaucoup d'événements vont marquer nos activités syndicales et les cadencer :

* élections à la CAP : **4 décembre 2014** et élections dans les instances représentatives du personnel des ARS (Comités d'agence et CHSCT) en **mars**

* discussion du projet de loi relatif à la santé par les parlementaires prévu au **premier semestre 2015** (elle impactera de manière importante l'organisation et le fonctionnement des ARS : créations de « services territoriaux de santé au public », renforcement de l'animation territoriale, organisation régionale des vigilances sanitaires,...)

* mise en œuvre de la réforme territoriale

* développement de nos actions dans le cadre de la fédération UNSA emploi-solidarité ; négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents publics au niveau du ministère de la fonction publique

* réflexion et négociation autour de notre statut...

L'activité syndicale sera donc soutenue au fil des mois et il faudra tirer les conclusions des évolutions et changements qui ne manqueront pas, à nouveau, de survenir et adapter notre plate-forme syndicale. Afin qu'un maximum d'adhérents du SMISP puisse s'associer à cette réflexion, nous avons souhaité définir dès à présent le calendrier pour vous permettre de programmer dans vos agendas deux rencontres importantes :

Conseil syndical : 7 novembre 2014 ouvert à tous les délégués régionaux

Assemblée générale et séminaire syndical : 5 et 6 juin 2015 (probable à Lille).

Votre présence est indispensable à la vie et aux actions du SMISP

Retour sur l'assemblée générale du 16 juin 2014

Notre AG s'est tenue dans les locaux du Ministère à PARIS. Une trentaine de MISP seulement et nous n'avons pu que constater une absence de représentativité de certaines régions qui nous semble dommageable aux échanges d'informations et à une dynamique homogène pour l'ensemble des MISP.

* **Rapport moral** : adopté à l'unanimité (60 votants), il montre une activité syndicale soutenue avec de multiples chantiers : organisation syndicale, dossiers statutaires et fusion des corps, intégration du SMISP dans l'UNSA, astreintes, organisation de l'administration de la santé, "étrangers malades", formation et DPC, situation à l'EHESP...Il a fait l'objet d'une large discussion au cours de laquelle les points suivants ont été évoqués :

- Atomisation des MISP en ARS, suppression de postes en centrale (DGOS), placardisation et négation de leur travail en particulier des avis techniques avec la tentation de confier la santé publique à des experts de tout poil chargés de mission sous contrat grassement payés

- Confusion entre expertise et management avec une éviction nette des MISP dans les aspects d'aide à la décision et à l'évaluation

***Rapport financier** : fait état de bons résultats dus à l'augmentation des recettes de cotisations et à la baisse notable des charges sur cette période. Au vu de la cotisation UNSA (20€/adhérent), il est proposé d'augmenter les cotisations pour 2015. Le rapport financier et l'augmentation des cotisations sont adoptés à l'unanimité (60 votants)

***Elections au conseil syndical et au bureau**

Certains élus renouvelables ne se représentaient pas et de nouvelles candidatures ont été déposées. La composition du nouveau conseil syndical résultant des élections est la suivante :

Président	RAIMONDEAU Jacques	Ministère Justice
Vice-présidents	LAHOUTE Christian BAILLY Christian	ARS NPDC ARS Bretagne
Trésorier	MATHIEU Thierry	ARS PACA
Trésorier adjoint	DELERUE Guy	ARS NPDC
Secrétaire	LINGK Dominique	ARS RA
Secrétaires adjoints	ALSIBAI Sophie FOUERE Thierry	ARS Lorraine ARS PDL
Autres membres du conseil syndical	BARBIER Christine	DGS
	CANDILLIER Charles	ARS MP
	FALIU Bernard	DGS
	GUICHARD Catherine	DGS
	GODIN Christine	ARS RA
	JOSEPH Olivier	ARS Bretagne
	VERITE Elisabeth	ARS NPDC

***Bilan des régions :** Votre interlocuteur SMISP reste Guy DELERUE sur ce sujet

Un programme de rencontres avec les régions a débuté pour renforcer les liens et collecter les informations sur les questions posées et les difficultés rencontrées. Il sera poursuivi et renforcé en 2014-2015. Les membres du conseil syndical se déplaceront dans les régions à la rencontre des MISP et contractuels pour échanger et débattre.

Un accompagnement individuel pourra être mis en place : le recueil, l'enregistrement et l'accompagnement des situations individuelles à distance du lieu de travail peuvent être préférées par le collègue concerné. Une liste d'"écoutants" volontaires sera proposée.

***Site Internet :** Le problème n'est pas la maintenance ni la mise en ligne mais l'accompagnement des éléments mis en ligne qui devrait être développé. Un comité éditorial est mis en place.

***Vie du SMISP-INFO :** Le SMISP-INFO constitue un lien régulier et apprécié entre le conseil syndical et les personnels au-delà même des seuls MISP. Il est lu par nos autres collègues et par les décideurs aussi nous tenons beaucoup à maintenir sa qualité. La procédure de réalisation d'un numéro a été présentée et les contraintes expliquées. ***Perspectives pour 2014 : 4 points importants:**

- ° prendre acte de l'autonomie des DG ARS pour construire une stratégie syndicale plus adaptée et à géométrie variable selon les régions en s'appuyant sur les relais UNSA locaux
- ° lutter contre l'atomisation du corps, renforcer la solidarité entre MISP par l'appui individuel ponctuel du SMISP et par des espaces de collégialité à bâtir avec les délégués régionaux
- ° ajuster notre stratégie autour du projet d'évolution vers un corps interministériel
- ° stabiliser notre place dans l'UNSA avec un management collectif de l'action syndicale.

Primes 2014. Allez vous faire voir...

La note de service relative aux « éléments accessoires de rémunération » est parue le 26 août 2014. Au cours des Comités techniques ministériels des 10 et 18 juillet, les syndicats (dont l'UNSA) se sont élevés contre le projet présenté et regretté l'absence de dialogue social en amont et de réunion spécifique de concertation avec les organisations syndicales contrairement aux années précédentes.

La note de service prévoit une **revalorisation des barèmes indemnitaires** (2 % pour les cadres A) mais hélas tout le monde risque de ne pas en bénéficier !!! En effet, le taux moyen attribué par grade (18 985 euros pour les généraux, 17 110 pour les chefs, et 17 000 pour le 1^{er} grade contre respectivement 18 615, 17 110, 17 000 en 2013 soit une augmentation de 2 %, 0 % et 0 %) est bloqué du fait du plafonnement des primes ; pour la même raison, l'amplitude de variation (80 % à 120 % du taux moyen) ne pourra varier que de 80 à 108 % pour les généraux, de 80 à 100 % pour les chefs et de 80 à 100 % pour le 1^{er} grade ! A quand les primes systématiquement inférieures au taux moyen ? **C'est donc la première fois que les chefs et le 1^{er} grade auront une progression nulle de leurs primes s'il n'y a**

pas de déplafonnement. Nous le réclamons depuis plusieurs années jusqu'ici sans succès (revendication rappelée lors de notre récent entretien avec le DRH, cf. infra).

Un espoir pour 2014 ? en effet la note de service précise : « *Les augmentations de barème vont supposer, pour certains corps, d'obtenir préalablement un relèvement des plafonds réglementaires applicables* ». Nous attendons des précisions sur les corps concernés et... la publication des textes réglementaires nécessaires. La note se poursuit en indiquant que : dès publication de ces textes, un additif à la note vous sera adressé... »

Gel du point d'indice, plafond des primes, baisse du ratio promus/promouvables,... et encore ne sommes-nous pas les plus mal lotis !

Vie syndicale

CAP des MISP le 15 octobre : CAP dite de « promotion » avec une pré-CAP le 8 octobre

Élections à la CAP des MISP du 4 décembre : 6 sièges à pourvoir 2 par grade (6 titulaires et 6 suppléants). Le SMISP détient actuellement 5 des 6 sièges.

Liste des candidats : *grade de général:* Béatrice Broche (ARS LR), Catherine Guichard (DGS), Christine Piau (ARS Midi-Pyrénées), Sylvie Chazalon (ARS Basse-Normandie), *grade de chef:* Guy Delerue (ARS NPDC), Thierry Mathieu (ARS PACA), Aminata Sarr (DGS), Sylvie Renard-Dubois (ARS Picardie), *1^{er} grade:* Pierre Buttet (ARS IdF), Christine Godin (ARS RA), Sophie Alsibaï (ARS Lorraine), Marie-José MOQUET (ARS IdF).

Les opérations électorales se déroulent exclusivement par correspondance. L'enveloppe avec le bulletin de vote doit parvenir au plus tard le 4 décembre, il faut les envoyer au plus tard le **jeudi 27 novembre**. Mobilisez vous dès maintenant pour engager nos collègues, adhérents ou non, à voter et à voter SMISP UNSA afin de garder 5 postes.

Rencontre avec le DRH, J. BLONDEL le 21 mai 2014 :

Une délégation du bureau a rencontré le DRH, Joël Blondel pour faire le point sur nos revendications: rémunérations (déplafonnement des primes, revalorisation de l'indemnisation des astreintes, augmentation des ratios promus/promouvables), préoccupations sur la formation (initiale et DPC), cartes professionnelles, fonctionnement des CAP (contourné par les DGARS), évolution du statut...

Mr Blondel nous a écoutés avec attention et promis de se pencher sur les différents points évoqués. Quatre mois après des réponses concrètes se font attendre et nous allons renouveler une demande d'entretien pour exiger des avancées positives mais il faut saluer la décision annoncée officiellement au Comité national de concertation du 24 juin de **revaloriser l'indemnisation des astreintes dont nous attendons l'effectivité par la publication des textes réglementaires correspondants.**

Utilisation abusive du titre de MISP : un rappel des textes aux DGARS par la DRH

Suite à nos interventions, notamment en CAP, motivées par la constatation d'une utilisation « extensive » du titre de MISP par des « MARS », la DRH a rappelé les textes aux DG dans une lettre du 2 mai 2014 (voir sur www.smisp.fr). Seuls les médecins remplissant les conditions (articles 3 et 7 du décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 relatif au statut particulier des MISP) peuvent se prévaloir du titre. Cela va mieux en le réaffirmant et nous remercions la DRH pour la prise en compte de notre demande.

« Manifeste pour une reconnaissance et un financement fiable de la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé, de la prévention collective et de la santé communautaire » : le SMISP a

apporté son soutien à ce texte. (<http://manifestepreventions.wix.com/manifeste-prev-sante#!les-sept-propositions/c1nbm>) Une lettre à Madame Touraine fait état de 2000 signatures individuelles et de 180 signatures de personnes morales. En espérant que les propositions de ce manifeste recueillent autant d'enthousiasme de la part de notre ministre que celles... de la fédération hospitalière de France ! La SFSP avec des sociétés savantes, associations de professionnels de santé et de la nutrition, acteurs de terrain, consommateurs et patients) a lancé une nouvelle pétition "**Pour un étiquetage nutritionnel simple, intuitif et compréhensible par tous sur la face avant des emballages des aliments**" (<http://www.sfsp.fr/petition-nutrition.htm>) communiqué de presse et lettre ouverte au 1^{er} Ministre sur le site

- Le SMISP c'est vous ! Adhérer, voter, réagir, participer... c'est faire vivre et revivre notre métier !

Le Bureau du SMISP- Informations et autres SMISP-Info sur <http://www.smisp.fr/>

SYNDICAT
DES MEDECINS
INSPECTEURS
DE SANTE
PUBLIQUE

RECU

UNION CONFEDERALE DES MEDECINS
SALARIES DE FRANCE (UCMSF)
UNSA Emploi - Solidarité
www.smisp.fr

Reçu de, la somme (rayer les mentions inutiles) de :

- soixante euros (Retraité(e) et contractuel(le))
- quatre vingt cinq euros (MISP)
- cent euros (MIChef)
- cent quinze euros (MIGénéral)

représentant la cotisation au SMISP pour l'année 2014 A....., le

NB : vous avez droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant de l'adhésion

Le trésorier :

Thierry Mathieu

BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2014

Nom et prénom : Sexe : M / F Année de naissance : 19__

Coordonnées personnelles : adresse :

tél :

mail : _____@_____

Coordonnées professionnelles : adresse :

tél :

mail : _____@sante.gouv.fr

_____@ars.sante.fr

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

MISP : ^ date d'entrée dans le corps :

Contractuel(le) : ^

1^{er} grade : ^ MIChef : ^ MIGénéral : ^

Retraité : ^

Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : _____

Date de la nomination dans l'échelon : ____/____

^ temps plein ^ temps partiel : ____% ^ disponibilité ^ détachement

^ congé parental ^ congé maladie ou LD ^ mis à disposition

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.
 Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date: signature

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer au trésorier :

Thierry MATHIEU – l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO